

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DE LA COMMUNE DE ROTALIER

Nombres de membres 11  
En exercice 11  
Présents 09

Séance du 04 Décembre 2025

-----

Date de la Convocation

28/11/2025

Date de l'affichage

05/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre Décembre  
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUTTER, Maire :

Objet de la délibération

Tarifs et règlement cimetière

Présents : BOUTTER Jean-Pierre, GIROD Claude, BUGUET Christophe  
CANQUE Richard, HOUTART Isabelle, CANQUE Juliette, BOISSON  
Anthony, CACHOT Jacques, FERRAND Emilie

Absents excusés : MULLOT Guy (pouvoir donné à Jean-Pierre BOUTTER),  
Alain LABET,

Secrétaire de séance : Isabelle HOUTART

Suite à la fusion des communes de Vercia, Bonnaud, Grusse et Vincelles devenant la commune de Val-Sonnette au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Suite à la fusion des Communes de Sainte-Agnès et Val-Sonnette en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Le cimetière intercommunal de Sainte-Agnès, Vercia et Rotalier devient le cimetière intercommunal de Val-Sonnette et Rotalier. La commune de Rotalier restant propriétaire d'un tiers du cimetière.

Afin d'uniformiser les tarifs des différents cimetières de la commune de Val-Sonnette suite à ces fusions de communes, il est demandé aux communes d'approver un nouveau règlement et de fixer de nouveaux tarifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
et à l'unanimité des présents et des représentés :**

- APPROUVE le règlement du cimetière intercommunal de Val-Sonnette et Rotalier situé sur l'ancienne commune de Sainte-Agnès,

- **FIXE** les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

TARIFS DES CONCESSIONS				
TERRAIN NU		RENOUVELLEMENT		
2 m <sup>2</sup>		4 m <sup>2</sup>	2 m <sup>2</sup>	4 m <sup>2</sup>
15 ans	120 €	240 €	120 €	240 €
30 ans	240 €	480 €	240 €	480 €
50 ans	500 €	1 000 €	500 €	1 000 €

CAVURNE + TERRAIN NU				
CAVURNE		TERRAIN NU	TOTAL	RENOUVELLEMENT
15 ans	280 €	120 €	400 €	120 €
30 ans	280 €	240 €	520 €	240 €
50 ans	280 €	500 €	780 €	500 €

CASE COLUMBARIUM		RENOUVELLEMENT
15 ans	400 €	400 €
30 ans	800 €	800 €
50 ans	1 000 €	1 000 €

- **DIT** que la commune de Rotalier percevra chaque fin d'année 1/3 des recettes des ventes de concessions et des renouvellements effectués sur le cimetière de la Commune déléguée de Sainte-Agnès.
- **MANDATE** le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace celle du 26/06/2025 et celle du 25/09/2025.

Fait et délibéré,  
A ROTALIER le 04 Décembre 2025,  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,  
Jean-Pierre BOUTTER

La Secrétaire,  
Isabelle HOUTART



